



R I S M X

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT & PROPRIÉTAIRE HÔTELIÈRE

AVIS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement de la société RISMA s'est tenue le 05 Février 2021 à 10h00 par visioconférence, en application des dispositions de l'article 28 des Statuts de la Société, ladite Assemblée Générale a approuvé les points à l'ordre du jour et adopté les projets de résolutions tels qu'ils lui ont été soumis par le Directoire, et tels que publiés au journal « l'Economiste » n°5919.

N'ayant subi aucune modification, il ne sera donc pas procédé à une nouvelle publication.